

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher endo SEPT PAC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

désinfectants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Dr. Weigert (Schweiz) AG
General-Guisan-Strasse 6
CH-6300 Zug
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13
www.drweigert.ch

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

fabricant

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: (+41) 145 (National)
Tox Info Suisse: (+41) 44 251 51 51 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. F	H242
Mét. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 4	H302
STOT SE 3	H335
Skin Corr. 1	H314
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Eye Dam. 1	H318

Voie d'exposition: par inhalation
Voie d'exposition: dermale
Voie d'exposition: orale

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H311	Toxique par contact cutané.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.
	Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient peroxyde d'hydrogène en solution; acide acétique; acide peracétique

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

peroxyde d'hydrogène en solution

No. CAS 7722-84-1

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

No. EINECS 231-765-0
Numéro 01-2119485845-22
d'enregistrement
Concentration $\geq$ 12 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Ox. Liq. 1 H271
Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H332
Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Dam. 1 H318 $\geq$ 8 < 50 %
Eye Irrit. 2 H319 $\geq$ 5 < 8 %
Ox. Liq. 1 H271 $\geq$ 70 %
Ox. Liq. 2 H272 $\geq$ 50 < 70 %
Skin Corr. 1A H314 $\geq$ 70 %
Skin Corr. 1B H314 $\geq$ 50 < 70 %
Skin Irrit. 2 H315 $\geq$ 35 < 50 %
STOT SE 3 H335 $\geq$ 35 %

ATE orale 418 mg/kg
cATpE par inhalation, 1,5 mg/l
Poussières/Brouillards

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide acétique

No. CAS 64-19-7
No. EINECS 200-580-7
Numéro 01-2119475328-30
d'enregistrement
Concentration $\geq$ 10 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226
Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319 $\geq$ 10 < 25 %
Skin Corr. 1A H314 $\geq$ 90 %
Skin Corr. 1B H314 $\geq$ 25 < 90 %
Skin Irrit. 2 H315 $\geq$ 10 < 25 %

ATE dermale 1.130 mg/kg

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide peracétique

No. CAS 79-21-0
No. EINECS 201-186-8
Numéro 01-2119531330-56
d'enregistrement
Concentration $\geq$ 10 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Org. Perox. D H242
Acute Tox. 3 H301
Acute Tox. 2 H310
Acute Tox. 2 H330
Skin Corr. 1A H314
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Voie d'exposition: orale
Voie d'exposition: dermale
Voie d'exposition: par inhalation

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT SE 3	H335	>= 1 %
	Aquatic Acute 1		M = 10
	Aquatic Chronic 1		M = 100
ATE	orale	80	mg/kg
ATE	dermale	60	mg/kg
ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0,2	mg/l

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B, D

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	5.2	Peroxydes organiques et matières dangereuses auto-réactives
-------------------------------------	-----	---

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

The product is classified in Germany in category OP IV: Hardly flammable organic peroxides with a relatively low risk. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

acide acétique à ...%

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	25	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	50	mg/m ³	20	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAW Auge; NIOSH OSHA				

acide acétique à ...%

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	25	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	50	mg/m ³	20	ppm(V)

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1,4	mg/m ³	1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,8	mg/m ³	2	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAW Auge; DFG OSHA				

acide peracétique à ... %

Liste	SUVA			
Type	MAK			

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques				
Utilisation	Contact occasionnel avec les mains			
Matériau approprié	néoprène			
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm	
Temps de pénétration	>	120	min	
Matériau approprié	butyle			
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm	
Temps de pénétration	>	120	min	
La protection des mains doit se conformer EN 374.				

Protection des yeux

Protection du visage; Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 108 °C
inflammabilité	
évaluation	Non applicable
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	> 61 °C
Température d'inflammabilité	
Remarque	non déterminé
température de décomposition	
Valeur	> 60 °C
Remarque	
Remarque	SADT for receptacles up to 60 kg
Valeur	> 50 °C
Remarque	
Remarque	SADT for receptacles > 60 kg
valeur pH	
Valeur	< 2
température	20 °C
Viscosité	
dynamique	
Valeur	< 50 mPa.s
température	20 °C
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Valeur	1,12 g/cm³
température	20 °C
Densité de vapeur relative	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation comburant

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Protéger des salissures.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des substances combustibles. Le produit réagit avec: Bases, Amines, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	520	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	rat	
DL50	3310	mg/kg

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	rat	
DL50	418	à 445 mg/kg

acide peracétique à ... %

ATE	80	mg/kg
-----	----	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

ATE	4834	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	lapin	
DL50	1130	mg/kg

acide peracétique à ... %

ATE	60	mg/kg
-----	----	-------

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	1,4	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	souris	
CL 50	5620	mg/l
Durée d'exposition	1	h

acide peracétique à ... %

ATE	0,2	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	106			mg/l
Durée d'exposition	24	h		

acide acétique à ...%

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	408	à	410	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	16,4			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

acide peracétique à ... %

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)			
CL 50	0,91			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	Daphnia magna			
CE50	47	à	95	mg/l
Durée d'exposition	24	h		

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Daphnia pulex			
CE50	2,4			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

acide peracétique à ... %

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,69			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les algues (Composants)

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Espèces	Chlorella vulgaris	
CI50	4,3	mg/l
Durée d'exposition	72	h

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Skeletonema costatum	
CE50	1,38	mg/l
Durée d'exposition	72	h

acide peracétique à ... %

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,16	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	boue activée	
CE50	466	mg/l
Durée d'exposition	30	min
méthode	OCDE 209	

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	boue activée	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	3	h
méthode	OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D		
Code IMDG «groupes de séparation»		16 Peroxydes	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3109	3109	3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, stabilized (acide peracétique)	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, stabilized (peroxyacetic acid)	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, stabilized (peroxyacetic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2	5.2	5.2
Le danger secondaire	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	125 ml	125 ml	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50	t	200	t
-----------	-----	--	----	---	-----	---

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement	100	t	200	t
		aquatique				

Autres réglementations

The product is subject to Annex 2 of the Chemikalienverbotsverordnung (ChemVerbotsV) - requirements relating to delivery.

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)
l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. F	H242	basé sur des données de test
Met. Corr. 1	H290	Avis d'experts
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Acute Tox. 3	H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Skin Corr. 1	H314	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

neodisher endo SEPT PAC

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /
CH

Date de révision:
24.07.2026

Date d'impression
24.07.26

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Org. Perox. D	Peroxyde organique, Types D
Org. Perox. F	Peroxyde organique, Types F
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMO: International Maritime Organization
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IBC: Intermediate Bulk Container
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
VOC: Volatile Organic Compound
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
CAS: Chemical Abstracts Service
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.